



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 25 février 2025 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{me} la conseillère : Marcelina Jugureau
MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

Sont absents :

M^{me} la conseillère : Nathalie Thauvette
M. le conseiller : Jean-Michel Pepin

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
5. 1^{re} période de questions - Internauts
6. Règlements
 - 6.1 Dépôt, présentation et adoption du projet - Règlement n° 734 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux
7. Développement économique
 - 7.1 Demande d'autorisation de dépôt sur SEAO d'un avis d'appel d'intérêt
8. Greffe et affaires juridiques
 - 8.1 Autorisation de dépenser
 - 8.2 Mandat pour services professionnels - Réclamations en dommages liées à divers projets municipaux
 - 8.3 Autorisation pour procéder à un appel d'offres - Numérisation des dossiers de propriétés
9. Ressources humaines



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 9.1 Autorisation de signature - Entente visant le déploiement de la plateforme Management et Performance Organisationnelle
- 9.2 Entériner la nomination permanente d'un commis à la bibliothèque
- 9.3 Entériner la nomination probatoire d'un trésorier au Service de la trésorerie
- 10. Sécurité publique
 - 10.1 Dépôt du rapport d'activités 2024 - Régie d'Incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries
- 11. Travaux publics
 - 11.1 Attribution de contrats pour la rénovation de bureaux à l'hôtel de ville
- 12. Trésorerie
 - 12.1 Autorisation de dépenser
- 13. Affaires nouvelles
- 14. 2^e période de questions - Personnes dans la salle
- 15. 2^e période de questions - Internautes
- 16. Levée de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate l'absence de la conseillère Nathalie Thauvette et du conseiller Jean-Michel Pepin et la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance extraordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

2025-02-089

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et publié sur le site Internet vendredi dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-02-090

DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET - RÈGLEMENT N° 734 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2025, un avis de motion a été donné relativement au *Règlement n° 734 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt et adopte le projet du *Règlement n° 734 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-091

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPÔT SUR SEAO D'UN AVIS D'APPEL D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire d'un terrain de 6,6 millions de pieds carrés dans le parc industriel, anciennement utilisé comme lieu d'enfouissement sanitaire;

CONSIDÉRANT que la Ville a la ferme intention et souhaite ardemment maximiser les retombées économiques et communautaires du redéveloppement de ces terrains;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'une partie non construisible du terrain pour y installer des panneaux d'énergie solaire photovoltaïques destinés à la production d'électricité pour fins de vente représente une utilisation optimale du site visé;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite également analyser la possibilité d'utiliser le terrain situé sous ces installations pour y faire des activités d'entreposage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'avis d'intérêt concernant un projet de parc photovoltaïque sur le site identifié, via le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-092

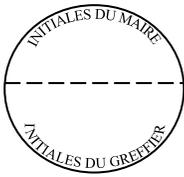
AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE - FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des affaires juridiques et du greffe;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste GREF-25-02-1 d'une somme de 4 800 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	4 800 \$
Total général	4 800 \$

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-02-16 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-093

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - RÉCLAMATIONS EN DOMMAGES LIÉES À DIVERS PROJETS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Ville a attribué divers mandats pour services professionnels aux firmes Axio Environnement inc. et Avizo Experts-Conseils inc. dans le cadre de projets municipaux ayant nécessité une expertise externe de firmes spécialisées;

CONSIDÉRANT que diverses erreurs d'analyse terrain, de conception et de surveillance ont été constatées dans le cadre des chantiers de la rue Saint-Laurent et de la rue Principale Sud, qui ont entraîné d'important déboursés dans le premier cas et notamment un investissement significatif en main-d'œuvre dans le second dossier, lequel a nécessité la rédaction et la publication de plusieurs addendas aux devis initiaux;

CONSIDÉRANT que pareilles erreurs ont été constatées dans le cadre de la réfection des berges de la Rivière la Tortue, entraînant également de substantiels déboursés, notamment;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mandater une firme de procureurs externe afin d'entreprendre les procédures judiciaires requises à la protection des droits de la Ville et à la réclamation des dommages matériels subis, déboursés, pertes économiques et temps investis par les équipes municipales à l'encontre des firmes identifiées précédemment.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'institution de toutes les procédures judiciaires jugées utiles dans le cadre des réclamations en dommages à l'encontre des entreprises Avizo Experts-Conseils inc. et Axio Environnement inc. et attribue un mandat pour des services professionnels à la firme Robinson Sheppard Shapiro, avocats, afin de protéger les droits et les intérêts de la Ville de Delson en lien avec tels litiges.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-02-19 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-094

AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES - NUMÉRISATION DES DOSSIERS DE PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2023, le conseil municipal a adopté la *Politique de numérisation* visant la diminution du volume de documents sur support papier;

CONSIDÉRANT que la numérisation des documents physiques destinés à la conservation permanente peut se traduire par une réelle économie d'espaces en plus de permettre un meilleur partage de dossiers et un accès facile à l'information;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2021, 846 dossiers de propriétés ont été numérisés à l'interne par le Service des affaires juridiques et du greffe et 1613 ont été numérisés par une firme externe;

CONSIDÉRANT qu'il reste environ 700 dossiers à traiter et numériser.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service des affaires juridiques et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la numérisation du reliquat des dossiers de propriétés ainsi que l'intégration de ces dossiers dans Accès cité territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-095

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE VISANT LE DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME MANAGEMENT ET PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

CONSIDÉRANT que lors du processus de dotation d'un poste à la Ville de Delson, l'équipe du Service des ressources humaines déploie les pratiques optimales pour assurer la meilleure adéquation possible entre les besoins municipaux à satisfaire et les candidats disponibles pour occuper un poste;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable que la Ville puisse utiliser la plateforme Management et Performance Organisationnelle du groupe Alchimistes Conseils afin d'effectuer des tests psychométriques afin de maximiser l'arrimage du savoir-être du candidat avec l'équipe et l'organisation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou le directeur des ressources humaines, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, un engagement d'un an auprès du groupe Alchimistes Conseils pour l'utilisation de la plateforme de tests psychométriques et autorise le paiement d'une somme de 7 645 \$, plus les taxes applicables.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-02-18 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-096

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE D'UN COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 mai 2024, le conseil municipal a entériné la nomination probatoire de M^{me} Ariane Lépine à titre de commis à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que la période d'essai de M^{me} Lépine a été effectuée et complétée avec succès.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la nomination permanente de M^{me} Ariane Lépine au poste de commis à la bibliothèque rétroactivement au 22 janvier 2025, conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE les membres du conseil municipal tiennent à féliciter M^{me} Lépine pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2025-02-097

ENTÉRINER LA NOMINATION PROBATOIRE D'UN TRÉSORIER AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT que le poste de trésorier au Service de la trésorerie est vacant depuis le départ de la titulaire;

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel de candidatures a été réalisé et complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche probatoire de M. Patrick Turcotte à titre de trésorier au Service de la trésorerie le ou vers le 17 mars 2025, le tout conformément aux conditions prévues à son contrat de travail et au *Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicable au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson*.

QUE le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M. Patrick Turcotte.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-02-20 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense et que les membres du conseil municipal désirent féliciter M. Turcotte pour sa nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-098

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 - RÉGIE D'INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES

CONSIDÉRANT que la Régie incendie de l'alliance des Grandes-Seigneuries doit transmettre annuellement à la MRC de Roussillon un rapport d'activités concernant le plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risque incendie;

CONSIDÉRANT que suite au regroupement effectué entre le Service incendie de Candiac/Delson et la Régie, effectif au 1^{er} janvier 2022, le rapport présente désormais les statistiques regroupées pour les quatre villes desservies par la Régie, autant pour le volet premiers répondants que pour le volet opération incendie;

CONSIDÉRANT que la Régie a transmis aux villes membres le rapport d'activité 2024 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Régie incendie de l'alliance des Grandes-Seigneuries.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt et approuve le rapport d'activités souscrit par la Régie Incendie Alliance des Grandes-Seigneuries pour l'année 2024.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-099

ATTRIBUTION DE CONTRATS POUR LA RÉNOVATION DE BUREAUX À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics a procédé à des demandes de prix pour la rénovation de bureaux à l'hôtel de ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à M^{me} Cynthia Chamberland, décoratrice d'intérieur, pour l'acquisition de matériaux et de mobiliers d'intérieur pour une somme maximale de 14 913,79 \$, taxes incluses, ainsi qu'un contrat à BCA Rénovation inc. pour des travaux de réfection de plancher, de peinture et d'installation du mobilier pour une somme maximale de 7 484,87\$, taxes incluses.

QUE le montant pour cette dépense soit prélevé à même le fonds d'entretien des bâtiments municipaux, poste budgétaire n° 22-190-00-727.

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-02-17 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-02-100

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE - FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service de la trésorerie;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste FIN-25-02-1 d'une somme de 101 710 \$ et le paiement des factures qui y sont associées.

QUE ces dépenses seront couvertes par la source de financement suivante :

SOURCE FINANCEMENT	DÉPENSES
Budget de fonctionnement	101 710 \$
Total général	101 710 \$

QUE le certificat de la trésorerie n° 2025-02-15 atteste que des fonds sont disponibles pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Une personne du public et assistant à la présente séance s'exprime sur le dossier suivant:

- Règlement numéro 734.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question n'a été reçue.

2025-02-101

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier